Secrétariat du Conseil Médical Unique

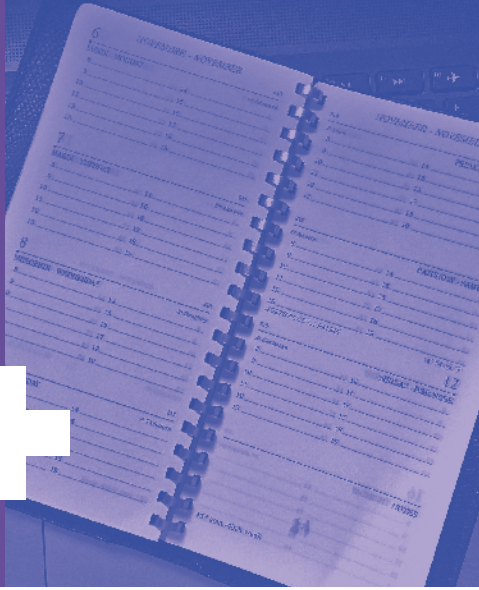

Transformer la complexité médicale en décisions maîtrisées

Votre collectivité ou votre établissement public peut bénéficier du secrétariat du Conseil Médical Unique, instance médicale compétente pour rendre les avis nécessaires aux décisions liées à l'état de santé des agents. Ce service prend en charge l'instruction administrative des dossiers et l'organisation des séances, en formation restreinte ou plénière, dans le strict respect du cadre réglementaire. Il sécurise vos procédures, fiabilise les avis rendus et vous permet de gérer les situations individuelles des agents avec sérénité et conformité.

Centre de gestion
de la fonction publique
territoriale du Gard

L'évaluation de l'aptitude physique, les congés pour raison de santé, l'inaptitude ou le reclassement s'inscrivent dans un cadre juridique précis. Le recours au Conseil Médical Unique est obligatoire dans de nombreuses situations statutaires. L'appui d'un secrétariat spécialisé permet de sécuriser les décisions employeur, de garantir l'égalité de traitement des agents et de limiter les risques juridiques liés à des procédures incomplètes ou irrégulières.

Détail des missions

- Conseil dans l'orientation et la constitution des dossiers des agents
- Instruction administrative complète des dossiers soumis au Conseil Médical Unique
- Gestion des convocations, échanges et relations avec les membres du Conseil médical
- Transmission des procès-verbaux aux agents
- Accompagnement dans la prise de décision découlant des avis rendus
- Diligence des expertises médicales pour les dossiers examinés en formation restreinte
- Instruction et transmission des dossiers de recours au Conseil Médical Supérieur
- Veille juridique relative aux évolutions statutaires et réglementaires

Modalités d'adhésion

Les collectivités affiliées relèvent obligatoirement du secrétariat du CMU du CDG30.
Pour les collectivités non affiliées, la souscription au service se fait via l'adhésion à la convention « socle commun ».

Vos contacts Pôle Protection Sociale / Instances médicales
cmu@cdg30.fr